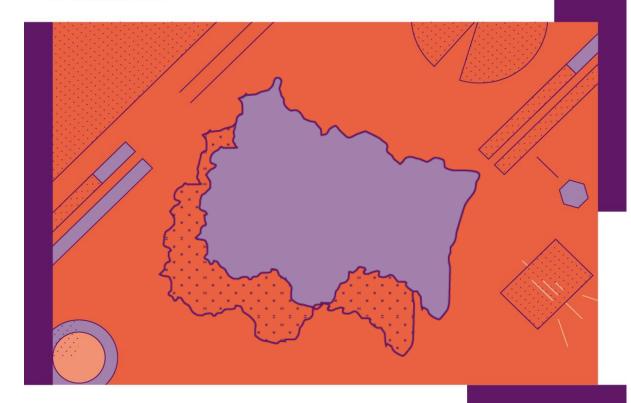
OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DU HANDICAP



EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Année 2020

Région Grand-Est



ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Sommaire et synthèse

La demande d'emploi - page 3

Cap emploi: les insertions - page 5

Cap emploi : les maintiens - page 6

La création d'activité - page 7

Les contrats aidés - page 7

Les contrats en alternance - page 8

L'emploi accompagné – page 9

Les données locales – page 10



En synthèse

Une crise sanitaire et économique sans précédent

En 2020, l'activité économique a chuté de manière historique avec un recul du PIB de 8,2% au niveau national et l'emploi salarié a diminué de 1,1% soit 284 000 destructions d'emplois. Cette diminution est fortement concentrée sur les emplois à durée limitée (CDD, intérim).

Le scénario du pire pour l'emploi des personnes en situation de handicap a été évité en 2020 Au niveau régional, à fin décembre 2020, 37 566 DEBOE sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 8,0% de l'ensemble des demandeurs d'emploi, % variant de 6,1% dans le Bas-Rhin à 13,9% en Haute-Marne.

A la différence du tout public, le nombre de DEBOE n'a pas augmenté depuis le début de la crise sanitaire. Sur un an, leur nombre a diminué de 3,6% alors qu'on enregistre une augmentation de 5,1% pour l'ensemble des publics. Ces évolutions sont à prendre avec précaution puisqu'un nombre important de personnes ne sont plus considérées comme étant au chômage, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles

Mais des difficultés d'insertion et une inscription durable dans le chômage de longue durée qui perdurent

Les Cap emploi ont contribué à 4 477 recrutements de travailleurs handicapés, pour des contrats de plus de 3 mois, soit une baisse de 15% en un an.

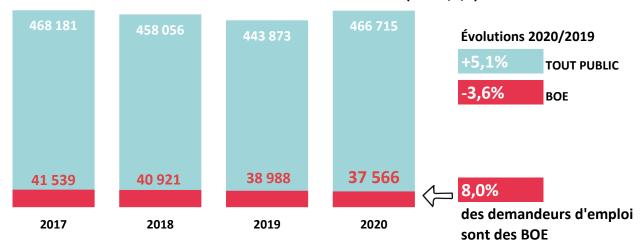
Par ailleurs, à fin décembre 2020, 64% des DEBOE sont en chômage de longue durée contre 50% pour l'ensemble des publics. L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage s'élève à 940 jours pour les BOE dans la région, allant de 850 jours dans l'Aube à 1 104 jours dans les Vosges.

Des mesures fortes d'accompagnement ont été mises en place

Dans ce contexte, en complément des mesures instaurées par les pouvoirs publics (notamment l'aide à l'emploi de 4 000 euros du plan de relance), l'Agefiph a mis en place dès le début du confinement des mesures exceptionnelles (adaptation des situations de travail, soutien à l'exploitation, ...) pour accompagner les personnes handicapées dans la formation et l'emploi et soutenir les employeurs privés et les entrepreneurs travailleurs handicapés.

Ces mesures, qui ont été prolongées jusqu'en juin 2021 voire décembre 2021 pour certaines, ont notamment permis d'accélérer le développement de l'apprentissage et de renforcer la capacité des jeunes entreprises dirigées par une personne en situation de handicap à se maintenir ou à développer une nouvelle activité.

ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA RÉGION (cat. A,B,C)



Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Les catégories de demandeurs d'emploi

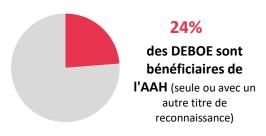
Les demandeurs d'emploi (DE) inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction de catégories.

DE: demandeurs d'emploi

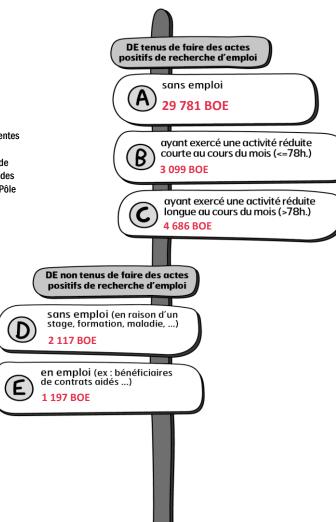
BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi

TP: tout public.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH DANS LA RÉGION



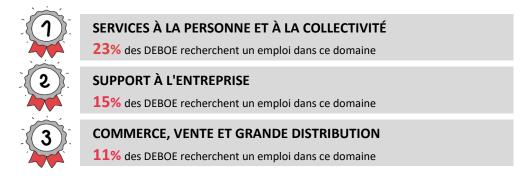
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA RÉGION



CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI (DE) DANS LA RÉGION

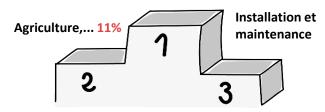
ВОЕ		Tout public
47%	FEMMES	50%
53%	50 ANS ET +	27%
31%	BAC ET +	48%
21%	NIVEAU < CAP	15%
43%	FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION (MANOEUVRE, OS, EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ)	33%
64%	DE DEPUIS AU MOINS UN AN	50%
28%	DE DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	19%
940 jours	ANCIENNETÉ MOYENNE D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE pôle emploi	671 jours

LES DOMAINES PROFESSIONNELS LES PLUS RECHERCHÉS DANS LA RÉGION



LES DOMAINES PROFESSIONNELS PARMI LESQUELS LES DEBOE SONT SUR-REPRÉSENTÉS PAR RAPPORT À LA MOYENNE RÉGIONALE

Support à l'entreprise les DEBOE représentent 12% des DE



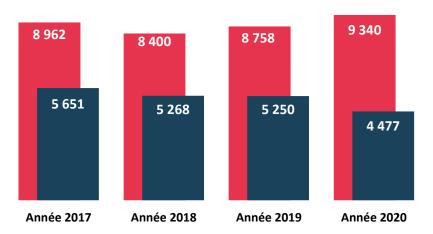
NB : Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8% de l'ensemble des DE dans la région

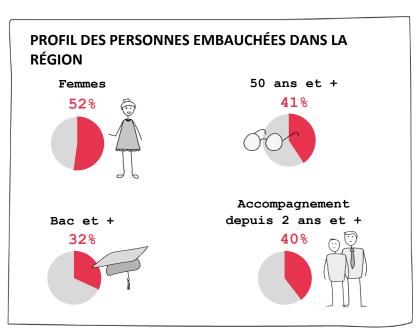
Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches.

L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

ÉVOLUTION DES PLACEMENTS DANS LA RÉGION





Évolutions 2020/2019



Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine dans son article 101 la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1er janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi. Présentes au niveau départemental, ces structures travaillent en lien avec les CDAPH, Pôle emploi et l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi des personnes handicapées. Les données présentées sont extraites des rapports d'activité consolidés à fin décembre 2020.

Les placements conventionnels :

On entend par placements conventionnels, les contrats de 3 mois et plus dont les contrats en alternance et les créations d'activité.

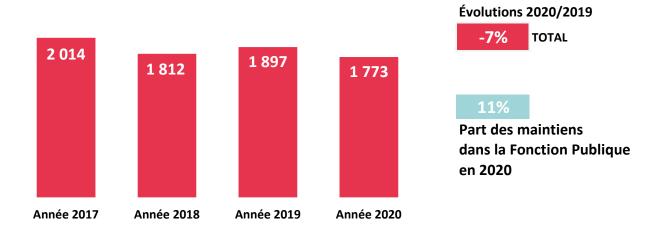
Attention: les placements conventionnels ne sont pas un sous-ensemble du total des contrats signés par Cap emploi car ils intègrent la création d'activité.

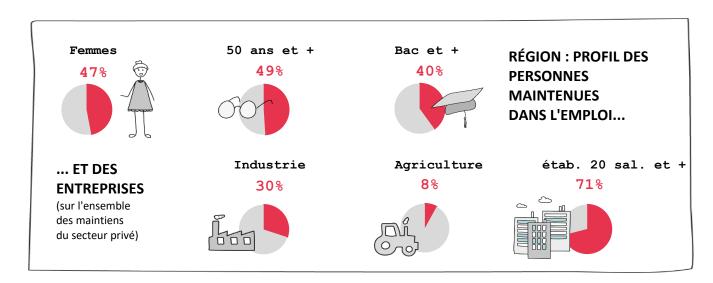
CARACTÉRISTIQUES DES PLACEMENTS CONVENTIONNELS DANS LA RÉGION

22%	CDI
21%	CONTRATS AIDÉS*
23%	EMPLOYEURS PUBLICS
102	CRÉATIONS D'ACTIVITÉ

^{*} Part des contrats aidés (CUI et alternance) au sein des placements conventionnels

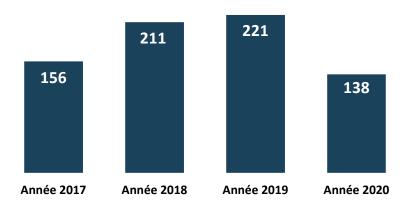
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAINTIENS DANS L'EMPLOI DANS LA RÉGION







ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ AIDÉES PAR L'AGEFIPH DANS LA RÉGION



Évolutions 2020/2019

-38%

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité. Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-création.



Dès le début de la crise sanitaire, l'Agefiph a renforcé son action pour soutenir les entreprises et les personnes en situation de handicap

Aide "soutien à l'exploitation"

Objectif: Renforcer la capacité des jeunes entreprises dirigées par une personne en situation de handicap à se maintenir ou à développer une nouvelle activité.

441 entrepreneurs en situation de handicap ont bénéficié de cette aide de l'Agefiph en 2020 dans la région.

CARACTÉRISTIQUES DES CRÉATEURS D'ACTIVITÉ AIDÉS FINANCIÈREMENT PAR L'AGEFIPH

41%	FEMMES
24%	50 ANS ET +
65%	BAC ET +

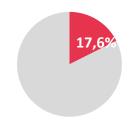
LES CONTRATS AIDÉS

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

PART DES BOE DANS LES CUI-CAE EN RÉGION

DANS LA RÉGION

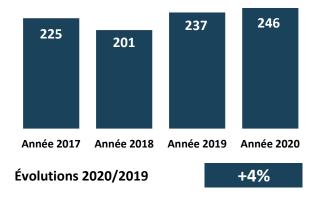


= 1 198 CUI-CAE BOE

(en 2019, la part était de 19,1%)

RÉGION : ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

(aidés financièrement par l'Agefiph)



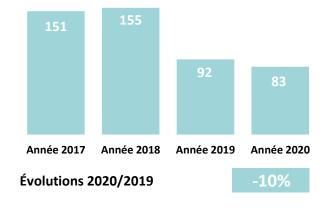
Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.

RÉGION: DONNÉES QUALITATIVES

FEMMES	30%
- DE 18 ANS	33%
BAC ET +	16%
HANDICAP MENTAL	13%
HANDICAP COGNITIF	52%
20 SALARIÉS ET +	30%
- DE 10 SALARIÉS	57%
TERTIAIRE	57%

RÉGION : ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

(aidés financièrement par l'Agefiph)



Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation.

RÉGION: DONNÉES QUALITATIVES

63%	FEMMES
52%	45 ANS ET +
35%	BAC ET +
49%	HANDICAP MOTEUR
33%	MALADIES INVALIDANTES
54%	20 SALARIÉS ET +
92%	TERTIAIRE

L'emploi accompagné

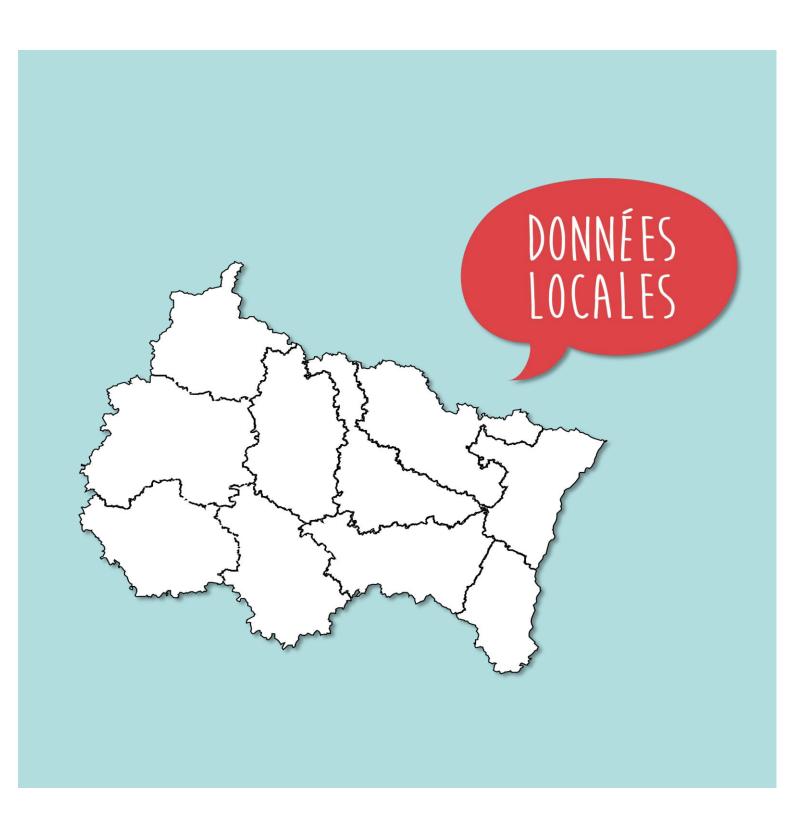
L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en oeuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

PERSONNES EN EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF (situation à fin décembre 2020)

	EN EMPLOI	% Fonction Publique
REGION	89	24%
NATIONAL	1 443	22%
% REGION	6,2%	



La demande d'emploi

	Effectifs DEBOE	Evol. N/N-1	Effectifs DETP	Evol. N/N-1	Part des DEBOE parmi les DE	Bénéficiaires de l'AAH*	% DEBOE
NATIONAL	476 853	-3,8%	6 074 698	+5,1%	7,8%	124 245	26%
REGION	37 566	-3,6%	466 715	+5,1%	8,0%	8 879	24%
08-Ardennes	2 347	-2,6%	25 408	+3,0%	9,2%	523	22%
10-Aube	3 433	-1,4%	30 542	+3,4%	11,2%	521	15%
51-Marne	3 636	-5,5%	48 500	+4,5%	7,5%	807	22%
52-Haute-Marne	1 853	-1,7%	13 348	+1,6%	13,9%	409	22%
54-Meurthe-et-Moselle	4 323	-7,1%	57 327	+4,2%	7,5%	1 240	29%
55-Meuse	1 469	-6,0%	14 092	+3,8%	10,4%	238	16%
57-Moselle	6 331	-1,7%	88 381	+7,2%	7,2%	1 887	30%
67-Bas-Rhin	5 627	-5,7%	92 541	+6,5%	6,1%	1 314	23%
68-Haut-Rhin	5 344	-0,7%	65 583	+6,6%	8,1%	1 248	23%
88-Vosges	3 203	-4,7%	30 993	+1,1%	10,3%	692	22%

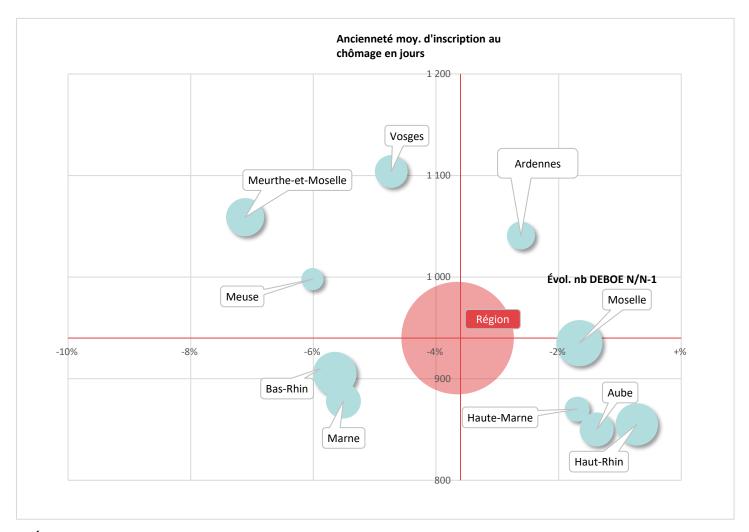
^{*} Lecture : au niveau national, 124 245 DEBOE sont bénéficiaires de l'AAH (avec ou sans autre titre de reconnaissance), soit 26% de l'ensemble des DEBOE.

Ancienneté moy. inscription au chômage en jours	DEBOE	Evol. N/N-1 en jours	DETP	Evol. N/N-1 en jours	Ecart BOE / TP en jours*
NATIONAL	908	+55	673	+23	+235
REGION	940	+52	671	+21	+269
08-Ardennes	1 041	+61	771	+43	+270
10-Aube	850	+52	687	+25	+163
51-Marne	878	+49	673	+19	+205
52-Haute-Marne	870	58	679	+30	+191
54-Meurthe-et-Moselle	1 059	+86	702	+22	+357
55-Meuse	998	+42	710	+15	+288
57-Moselle	935	+27	642	+14	+293
67-Bas-Rhin	905	+53	648	+15	+257
68-Haut-Rhin	855	+46	616	+28	+239
88-Vosges	1 104	+75	757	+23	+347

^{*} Lecture : au niveau national, les DEBOE ont une ancienneté moy. au chômage de 908 jours, soit 235 jours de + que pour le TP.

Les 3 domaines prof.	1, Serv. à la personne et à la collectivité		2, Support à	l'entreprise	3, Commerce, vente et grande distribution	
régional par les DEBOE	Effectifs DEBOE	% DEBOE	Effectifs DEBOE	% DEBOE	Effectifs DEBOE	% DEBOE
NATIONAL	112 204	24%	78 664	16%	51 705	11%
REGION	8 512	23%	5 787	15%	4 048	11%
08-Ardennes	505	22%	351	15%	236	10%
10-Aube	727	21%	464	14%	415	12%
51-Marne	783	22%	594	16%	413	11%
52-Haute-Marne	517	28%	266	14%	183	10%
54-Meurthe-et-Moselle	1 003	23%	713	16%	465	11%
55-Meuse	398	27%	191	13%	132	9%
57-Moselle	1 563	25%	1 256	20%	730	12%
67-Bas-Rhin	1 236	22%	819	15%	584	10%
68-Haut-Rhin	1 096	21%	718	13%	564	11%
88-Vosges	684	21%	415	13%	326	10%

^{*} Lecture : au niveau national, 24% des DEBOE soit 112 204 personnes, recherchent un emploi dans le domaine des services à la personne et à la collectivité.



Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat.A,B,C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage

Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement du département par rapport à la moyenne régionale (bulle rouge) selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Ensemble des contrats par structure Cap emploi	Nombre de contrats	Evol. N/N-1	% femmes	% 50 ans et +	% Bac et +	% personnes accompagnées depuis 2 ans et +
NATIONAL	77 444	-9%	54%	38%	39%	36%
REGION	9 340	+7%	52%	41%	32%	40%
CE 08-Ardennes	391	-18%	45%	36%	26%	40%
CE 10-Aube	550	+9%	52%	37%	27%	38%
CE 51-Marne	1 043	+9%	48%	36%	25%	42%
CE 52-Haute-Marne	610	+69%	48%	48%	28%	51%
CE 54-Meurthe-et-Moselle	842	-5%	51%	39%	41%	29%
CE 55-Meuse	304	+23%	54%	44%	21%	43%
CE 57-Moselle	1 709	+14%	58%	43%	35%	46%
CE 67-Bas-Rhin	1 136	+10%	55%	40%	37%	24%
CE 68-Haut-Rhin	999	-12%	51%	41%	34%	41%
CE 88-Vosges	1 756	+6%	51%	43%	30%	44%

Placements conventionnels par structure Cap emploi	Nb placements conventionnels*	Evol. N/N-1	Créations d'activité	% CDI	% employeurs publics	% contrats aidés**
NATIONAL	46 221	-21%	1 675	26%	22%	20%
REGION	4 477	-15%	102	22%	23%	21%
CE 08-Ardennes	233	-16%	6	18%	26%	44%
CE 10-Aube	440	+0%	16	27%	24%	17%
CE 51-Marne	359	-21%	16	24%	26%	22%
CE 52-Haute-Marne	280	-8%	9	19%	30%	25%
CE 54-Meurthe-et-Moselle	381	-25%	6	24%	22%	20%
CE 55-Meuse	188	-13%	1	10%	18%	19%
CE 57-Moselle	749	-9%	9	26%	30%	26%
CE 67-Bas-Rhin	782	-18%	7	23%	21%	17%
CE 68-Haut-Rhin	693	-19%	26	20%	15%	13%
CE 88-Vosges	372	-12%	6	23%	25%	24%

^{*} Contrats de 3 mois et plus dont les contrats en alternance et les créations d'activité.

^{**} Part des contrats aidés (CUI, alternance, ...) au sein des placements conventionnels.

Les maintiens par structure Cap emploi	Nombre de maintiens	Evol. N/N-1	% maintiens dans la Fonction Publique	Taux de maintien*	Nb maintiens pour 100 000 actifs en emploi**
NATIONAL	18 744	-11%	11%	92%	67
REGION	1 773	-7%	11%	91%	83
CE 08-Ardennes	104	+6%	6%	99%	
CE 10-Aube	133	-3%	19%	96%	
CE 51-Marne	177	-25%	8%	92%	
CE 52-Haute-Marne	94	+6%	12%	96%	
CE 54-Meurthe-et-Moselle	165	-7%	10%	93%	
CE 55-Meuse	53	+10%	17%	90%	
CE 57-Moselle	234	-1%	16%	95%	
CE 67-Bas-Rhin	440	-3%	6%	90%	
CE 68-Haut-Rhin	253	-12%	12%	82%	
CE 88-Vosges	120	-12%	13%	90%	

^{*} Le taux de maintien est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès, ...).

^{**} Source Insee pour les actifs en emploi.

Caractéristiques maintiens par structure Cap emploi	% femmes	% 50 ans et +	% Bac et +	% 20 sal.* et +	% industrie*	% agriculture*
NATIONAL	51%	46%	54%	68%	20%	10%
REGION	47%	49%	40%	71%	30%	8%
CE 08-Ardennes	42%	50%	49%	61%	37%	20%
CE 10-Aube	47%	48%	46%	64%	22%	13%
CE 51-Marne	45%	47%	58%	69%	25%	16%
CE 52-Haute-Marne	44%	55%	48%	49%	29%	25%
CE 54-Meurthe-et-Moselle	50%	50%	45%	76%	23%	3%
CE 55-Meuse	47%	51%	63%	67%	34%	11%
CE 57-Moselle	54%	49%	48%	79%	32%	2%
CE 67-Bas-Rhin	43%	46%	26%	77%	34%	3%
CE 68-Haut-Rhin	47%	53%	30%	72%	25%	4%
CE 88-Vosges	55%	49%	40%	65%	38%	2%

^{*} Sur l'ensemble des maintiens du secteur privé.

	Nb de créations d'activité BOE*	Evol. N/N-1	Nb créations pour 10 000 DEBOE**	% femmes	% 50 ans et +	% Bac et +
NATIONAL	3 099	-22%	65	41%	31%	60%
REGION	138	-38%	37	41%	24%	65%
08-Ardennes	7	-59%	30	29%	14%	43%
10-Aube	15	-21%	44	53%	13%	93%
51-Marne	7	-46%	19	29%	29%	50%
52-Haute-Marne	7	-13%	38	29%	14%	43%
54-Meurthe-et-Moselle	9	-50%	21	33%	22%	63%
55-Meuse	4	-43%	27	50%	25%	50%
57-Moselle	22	-8%	35	59%	18%	64%
67-Bas-Rhin	16	-58%	28	38%	25%	50%
68-Haut-Rhin	38	-34%	71	32%	24%	73%
88-Vosges	13	-32%	41	54%	54%	69%

^{*} Nombre de créations aidées financièrement par l'Agefiph. BOE = Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les contrats en alternance aidés par l'Agefiph

Année 2020 - Agefiph

	Nb contrats d'apprentissage	Nb contrats de professionnalisation
NATIONAL	2 515	1 040
REGION	246	83
08-Ardennes	7	15
10-Aube	5	10
51-Marne	17	6
52-Haute-Marne	3	0
54-Meurthe-et-Moselle	14	14
55-Meuse	6	2
57-Moselle	43	17
67-Bas-Rhin	68	8
68-Haut-Rhin	50	9
88-Vosges	33	2



Réalisation: Agefiph / Direction innovation évaluation et stratégie